Je deviens client en 5 étapes













Je choisis

une coopérative

citoyenne de production d'énergie près de chez moi (voir verso)

Je deviens coopérateur

de la coopérative de mon choix en achetant des parts pour minimum 250 €

Je reçois mon certificat de coopérateur

dès que ma coopérative m'a enregistré

Je remplis mon contrat en ligne

www.cociter.be

ou j'appelle le 080 68 57 38 (lundi et vendredi de 9h à 12h) C^CITER résilie

mon ancien contrat

sans frais pour moi, ni indemnité, ni coupure

Je bénéficie d'un prix juste

sans promo temporaire et sans but spéculatif

Je deviens copropriétaire

d'outils de production d'énergie verte près de chez moi

Je consomme une énergie locale

Pourquoi choisir COCITER?

Te reçois un dividende

de ma coopérative (jusqu'à 6%)

propre et citoyenne

Je soutiens le mouvement coopératif

et l'économie sociale

l'investis dans ma coopérative

je peux augmenter le nombre de mes parts ou les revendre (voir les conditions d'investissement et de revente de parts dans votre coopérative citoyenne)

J'habite en Flandre? Je contacte Ecopower – www.ecopower.be À Bruxelles ? Nous ne sommes pas (encore) actifs sur Bruxelles.